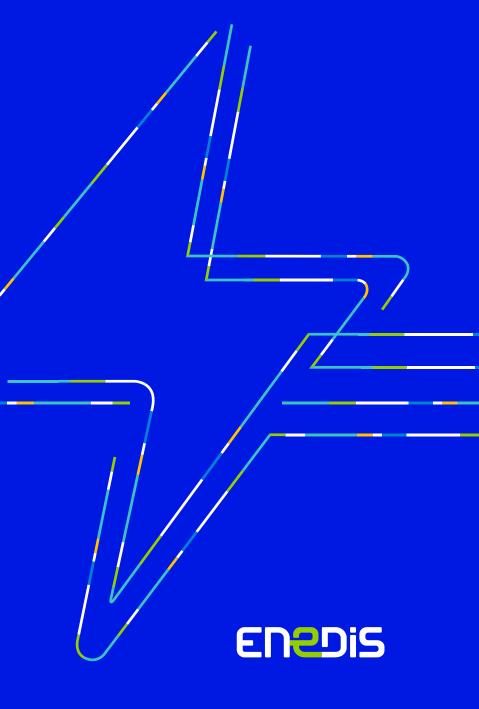
Catalogue des prestations Enedis & Les particuliers







Catalogue des prestations Enedis & Les particuliers

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par Enedis aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé.

Enedis se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr (version du 1er août 2022, référencée sous le n°: Enedis-NOI-CF 15E).

Les fiches descriptives des prestations figurant dans ce catalogue sont propriété d'Enedis.

Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait faire de ce document, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne sauraient engager la responsabilité d'Enedis à quelque titre que ce soit.





Sommaire général des prestations



Consommateurs et fournisseurs d'électricité

Mise en service - Résiliation	18
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	22
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	32
Traitement et transmission des données de relevé	36
Vérification d'appareils	43
Raccordement et modification de raccordement	47
Autres prestations	55



Producteurs d'électricité

Mise en service - Résiliation	78
Intervention sur point d'injection	8
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	80
Traitement et transmission des données de relevé	8
Vérification d'appareils	9
Intervention d'exploitation	9:
Raccordement et modification de raccordement	9!
Autres prestations	98



Préambule

Le catalogue constitue l'offre d'Enedis en matière de prestations aux fournisseurs, tiers autorisés et aux clients finals pour leur consommation d'électricité (F) et pour leur production d'électricité (P).

Accès aux prestations

Enedis garantit la fourniture des prestations dans des conditions transparentes et non-discriminatoires, et notamment sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue à l'article L 331-1 du Code de l'énergie et ceux ayant fait usage de cette faculté.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final pour sa consommation ou sa production d'électricité lorsqu'il dispose d'un contrat direct d'accès au réseau de distribution, par le fournisseur pour le compte du client final lorsque ce dernier dispose d'un contrat unique, ou par tout autre tiers autorisé. Dans certains cas, identifiés dans les fiches correspondantes, la prestation peut être demandée directement par un client final pour sa consommation ou sa production d'électricité ne disposant pas de contrat direct d'accès au réseau de distribution.

Par ailleurs, certaines prestations peuvent être engagées à l'initiative d'Enedis dans le cadre de ses missions.

Références réglementaires et contractuelles

Trois catégories de prestations sont proposées dans ce catalogue.

Deux catégories de prestations relèvent de la compétence exclusive d'Enedis sur le réseau public de distribution dont il a la responsabilité:

- · les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public Enedis (Catégorie 1),
- · les prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à Enedis (Catégorie 3).

Une catégorie autorise Enedis ainsi que d'autres acteurs compétents à réaliser ces prestations:

· les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel (Catégorie 2).

Ces prestations sont renvoyées en fin de catalogue dans la section consommateur ou producteur qui les concerne.

À ces trois catégories s'ajoute une dimension temporaire pour les prestations proposées à titre expérimental avant qu'elles ne soient catégorisées, tel que défini dans la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 1^{er} juillet 2021.

Pour les prestations de la troisième catégorie, le présent catalogue renvoie explicitement au barème mentionné et s'applique lorsaue:

- -le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la collectivité en charge de l'urbanisme est postérieur au 1er janvier 2009 dans les cas où une autorisation d'urbanisme (permis de construire. déclaration préalable, permis d'aménager) est nécessaire pour le demandeur de raccordement.
- -la demande de raccordement adressée à Enedis est postérieure au 1er ianvier 2009

dans les cas où une demande d'autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 1er juillet 2021.

La réalisation de la prestation F200B «Intervention pour impayés ou manguement contractuel et rétablissement» s'inscrit notamment dans le cadre du respect par les fournisseurs de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles et le décret n° 2016-555 du 6 mai 2016 modifiant le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose



le demandeur et qui leur sont relatives (contrat direct d'accès au réseau de distribution, contrat GRD-F ou contrat unique).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles. En dehors des cas où Enedis est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, Enedis ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de sa réalisation.

En application de l'article L 322-8 du Code de l'énergie, si une prestation nécessite le changement de l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur du réseau, Enedis fournit et installe conformément à l'article du Code de l'énergie précité l'ensemble des équipements du nouveau dispositif de comptage, lequel fera partie de la concession de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, certaines demandes font l'obiet d'une facturation de frais (décrits dans les tableaux des frais).

Par ailleurs, certaines prestations peuvent être engagées à l'initiative d'Enedis dans le cadre de ses missions.

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la

fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées. Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 8h-12h et 13h-17h. À titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés (des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés, indiquées dans le tableau de synthèse des prix, sont alors applicables).

Les délais standards de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés. Enedis ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client final, du fournisseur, du producteur ou du tiers autorisé (v compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué.

Une option express, accessible en fonction des disponibilités des équipes locales, est proposée pour certaines prestations.

Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.

En cas d'annulation tardive ou de report tardif d'une demande de prestation, c'està-dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé.

Principe de définition des prix des prestations

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès.

Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, des niveaux de prix ont été fixés par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 1er iuillet 2021, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Ces niveaux de prix sont revus chaque an-

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- -de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants.
- -de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Linky

Lorsqu'il est posé sur le dispositif de comptage du client, le compteur Linky est temporairement « non communicant ». Il est alors considéré comme un compteur classique (électronique ou électromécanique) jusqu'à ce qu'il soit déclaré « communicant » par Enedis. Les modalités de réalisation des prestations et leurs facturations sont identiques à celles des compteurs classiques. Dès lors que le compteur Linkv est «communicant», il peut être télé opéré à distance. Les prestations de modification contractuelle, de mise en service dans la journée et de rétablissement peuvent être réalisées à distance et ainsi bénéficier d'une tarification avantageuse. L'ouverture aux services est l'étape cible qui permet l'accès aux nouvelles prestations de données quotidiennes, de courbes de charge et de calendrier fournisseur. Le client peut en être informé par mail en s'abonnant à une notification sur le site internet www.enedis.fr.

En cas d'échec de télé opération (Linkv communicant). l'intervention sur site est réalisée suivant les modalités de facturation à la commande de prestation.



Structure des fiches descriptives des prestations



Rappel des points de connexion en soutirage

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.
C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
СЗ	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.
C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5	Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs d'électricité

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
Р3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

1 - Titre de la famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestations de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité.

2 - Catégories

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée :

- -Catégorie 1 : Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution Enedis.
- -Catégorie 2 : Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.
- -Catégorie 3 : Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

3 - Cible - Segments

Cette rubrique indique si la prestation s'adresse à un client final, un fournisseur, un producteur ou un tiers autorisé (autre que tiers autorisé par le client final, le fournisseur, ou le producteur), ainsi que le segment d'appartenance du point de connexion concerné.

4 - Numéro et titre de la fiche

Au sein de la famille d'appartenance, indique la prestation proposée par Enedis ainsi que le N° de la fiche correspondante.

5 - Description

Cette rubrique définit la prestation.

6 - Actes élémentaires compris

Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation.

7 - Tarif de la prestation

Les prix sont affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises TTC (la TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation).

Ils sont indiqués pour une prestation réalisée en jours et heures ouvrés.

Pour les prestations pouvant être réalisées hors jours et heures ouvrés, les prix correspondants figurent dans le tableau de synthèse des prix. Cette rubrique énonce par ailleurs les éventuelles règles particulières (cas de non facturation par exemple).

8 - Délai de réalisation

Cette rubrique énonce le délai moyen constaté actuellement exprimé en jours ouvrés, ainsi que, le cas échéant, le délai correspondant à la version express.

9 - Contacter Enedis

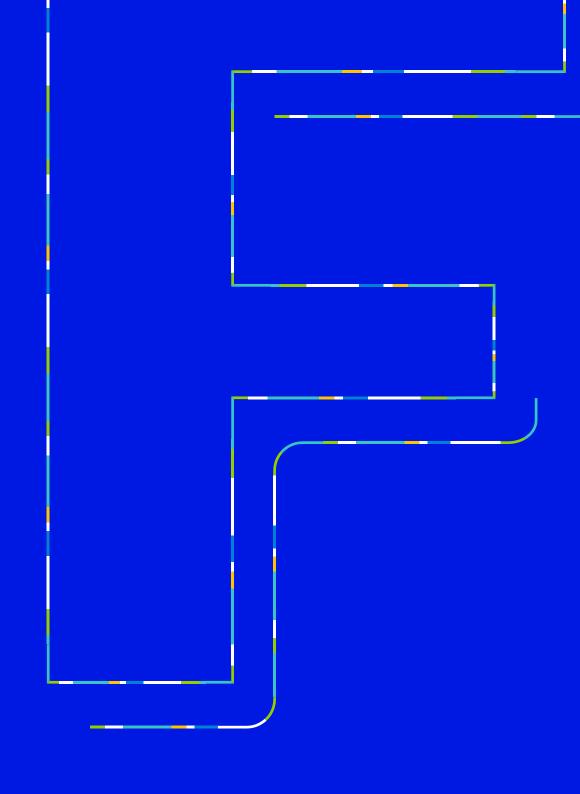
Le champ indique par quel moven le consommateur, le fournisseur, le producteur ou le tiers autorisé peut demander la prestation.

10 - Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.



Consommateurs et fournisseurs d'électricité







EN2DIS

Sommaire des prestations proposées

Sommaire intéractif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct

DÉSIGNATION	N° FICHE	N° PAGE
Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients		10
Synthèse des tarifs en vigueur		12
Frais annexes		16
Mise en service - Résiliation		
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F 100 B	18
Mise en service sur raccordement existant	F 120 B	19
Changement de fournisseur	F 130	20
Résiliation sans suppression du raccordement	F140 B	21
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage		
Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F 180	22
Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite $[BT \le 36 \text{ kVA}]$	F 185	30
Intervention pour impayé ou manquement contractuel		
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F 200 B	32
Traitement et transmission des données de relevé		
Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F 300 C	36
Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F 305	37
Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	F 320	38
Relevé spécial	F 360	39
Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F 365	40
Transmission de l'historique de courbe de charge	F 380	41
Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F 385 B	42

Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]



Enedis

Sommaire des prestations proposées

Vérification des protections	F 401	63
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F 410	43
Vérification sur le dispositif de comptage	F 420 C	44
Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F 440	45
Séparation de réseaux	F 460 B	46
Prestations liées à la qualité de fourniture		
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F 610	64
Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F 620	65
Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F 630	67
Raccordement et modification de raccordement		
Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	F 800	47
Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	F 820	49
Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis	F 825	50
Raccordement	F 840	51
Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F 860	52
Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F 870	53
Suppression de raccordement	F 880	54
Autres prestations		
Enquête	F 920	55
Intervention de courte durée	F 940 B	56
Protections de chantier	F 960	57
Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F 1000	59

F1020

60

Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients

Point de connexion auquel est associé

Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée. Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.

C4 Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGM	ENT CO	NSOMN	1ATEUR	2	SEGME	ENT FOL	IRNISS	:UR
Mise en service - Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F 100 B	C1	C2	СЗ	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5
	Mise en service sur raccordement existant	F 120 B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4 C5
	Changement de fournisseur	F 130	C1	C2	СЗ	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5
	Résiliation sans suppression du raccordement	F 140 B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5
Duratutionalisas Suns	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F 180	CI	C2	C3	C/ ₁	CE	CI	CO	C3	C4 C5
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou	1100	Oi	02	00	04	03	Oi	02	00	04 03
ou de comptage	sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F 185	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4 C5
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F 200 B	C1	C2	СЗ	C4	C 5	C1	C2	СЗ	C4 C5
			1								
Traitement et transmission	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F 300 C		C2							C4 C5
des données de relevé	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F 305	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4 C5
	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse)	F 320	Prop	riétaire	s ou g	estioni	naires d	'immeu	ıbles +	Tiers	autorisés
	Relevé spécial	F 360	C1	C2	СЗ	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F 365	C1	C2	СЗ	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5
	Transmission de l'historique de courbe de charge	F 380	C1	02	СЗ	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5
	Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F 385 B	C1	C2	СЗ	C4	C5	C1	C2	СЗ	C4 C5

Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR	SEGMENT FOURNISSEUR
Vérification d'appareils	Vérification des protections	F 401	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C 5
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F410	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Vérification sur le dispositif de comptage	F 420 C	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F 440	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Séparation de réseaux	F 460 B	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
Prestations liées à la qualité	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F 610	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
de fourniture	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F620	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F 630	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
Raccordement et modification	Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	F800	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
de raccordement	Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	F 820	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis	F 825	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Raccordement	F840	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F 860	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F 870	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Suppression de raccordement	F 880	Propriétaires de l'installation +	Tiers autorisés
	Enquête	F920	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
Autres prestations	Intervention de courte durée	F940B	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Protections de chantier	F960	C1 C2 C3 C4 C5	
	1 Total and a married	1 200	+ Tiers autorisés	0. 02 00 04 00
	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F1000	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5
	Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020	C1 C2 C3 C4 C5	C1 C2 C3 C4 C5

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par Enedis. Un point de connexion en BT ≤ 36kVA bénéficie d'une même grille de facturation pour les prestations qu'il soit en contrat unique ou en contrat d'accès direct au réseau de distribution d'électricité. Exemple, un contrat C1 BT ≤ 36kVA paiera sa mise en service (F100A) au même prix qu'un C5 (F100B) soit 51,47 €TTC à partir du 1er août 2022.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
Mise en service - Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F 100 B	51,47	88,57
Mise ell sel vice - Resiliution	Mise en service sur raccordement existant	F 120 B	13,94	51,24
	Changement de fournisseur	F130	NF. Non facturée	
	Résiliation sans suppression du raccordement	F 140 B	NF. Non facturée	17,63
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F 180		
ou de comptage	 Option 1 - Modification de puissance seule 			
	- Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)		38,80	66,78
	- Cas 2 - Avec changement du disjoncteur	57,74	99,37	
	- Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur	57,74	99,37	
	- Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur	69,84	120,20	
	- Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé	163,07	280,62	
	- Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé	163,07	280,62	
	- Cas 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky	3,82		
	- Cas 8 - Avec étude technique	Sur devis		
	 Option 2 - Modification de formule tarifaire seule 			
	- Cas 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur	57,74	99,37	
	- Cas 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur	57,74	99,37	
	- Cas 3 - vec passage de monophasé à triphasé	- Cas 3 - vec passage de monophasé à triphasé		
	- Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé	- Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé		
	- Cas 5 - Sans intervention	- Cas 5 - Sans intervention		
	- Cas 6 - Avec programmation du compteur sur site	- Cas 6 - Avec programmation du compteur sur site		
	- Cas 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky			
	 Cas 8 - Avec relevé d'index (changement de formule tarifaire d'acheminement sans impact sur la grille tarifaire) 		NF. Non facturée	
	· Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire			
	- Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)		38,80	66,78

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
	- Cas 2 - Avec changement du disjoncteur		57,74	99,37
	- Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur		57,74	99,37
	- Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur		69,84	120,20
	- Cas 5 - Avec programmation du compteur à distance Linky		3,82	
	- Cas 6 - Avec passage monophasé à triphasé		163,07	280,62
	- Cas 7 - Avec passage de triphasé à monophasé		163,07	280,62
	- Cas 8 - Avec étude technique		Sur devis	
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F 185		
	· Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur électronique		32,50	55,93
	 Option 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur 		81,88	140,90
	· Option 3 - Mise en place d'un système de télé-report des index		Sur devis	
	Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur Linky		NF. Non facturée	
Intervention pour impayé	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F 200 B		
ou manquement contractuel	Prestation de réduction de puissance			
	Option 1 - Réduction de puissance		54,79	167,39
	· Option 2 - Restauration de la puissance réduite		NF. Non facturée	
	Prestation de suspension de l'alimentation			
	 Option 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels) 		54,79	167,39
	Option 2 - Coupure ferme		54,79	167,39
	Prestation de rétablissement		NF. Non facturée	134,78
Traitement et transmission	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F 300 C		
des données de relevé	 Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge 		NF. Non facturée	
	• Option 2 - Collecte de la courbe de charge		NF. Non facturée	
	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F 305	NF. Non facturée	
	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	F 320	NF. Non facturée	
	Relevé spécial	F 360	32,50	55,93

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F 365		
	Option 1 - Sans déplacement		29,26	
	• Option 2 - Avec déplacement		69,97	
	Transmission de l'historique de courbe de charge	F 380	NF. Non facturée	
	Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F 385 B		
	Option 1 - Transmission des historiques de consommation		NF. Non facturée	
	\bullet Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes		NF. Non facturée	
Vérification	Vérification des protections	F 401		
d'appareils	Option 1 - Réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	· Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes	S	400,01	606,01
	 Option 3 - Réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités 			
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F 410	413,90	687,31
	Vérification sur le dispositif de comptage	F 420 C		
	 Option 1 - Vérification métrologique du compteur 		350,20	558,88
	· Option 2 - Vérification visuelle du compteur		38,80	66,78
	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F440		
	Prestation 1 - Réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	• Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage			
	- Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)		NF. Non facturée	
	- Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)		NF. Non facturée	
	Séparation de réseaux	F 460 B	226,90	383,78
Prestations liées à la qualité	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F 610	450,84	675,23
de fourniture	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F 620	1845,41	2 764,34

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	Nº FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
	Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F 630		
	Option 1 - Analyse des perturbations d'alimentation		NF. Non facturée	
	Option 2 - Analyse des interruptions d'alimentation		NF. Non facturée	
		1		
Raccordement et modification	Raccordement provisoire pour une durée > à 28 jours	F 800	Suivant barème	Sur devis
de raccordement	Raccordement provisoire pour une durée ≤ à 28 jours	F 820	Suivant barème	Sur devis
	Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis	F 825	Suivant barème	Sur devis
	Raccordement	F 840	Suivant barème	Sur devis
	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F 860	Suivant barème	Sur devis
	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F 870	Sur devis	Sur devis
	Suppression de raccordement	F 880	Sur devis	Sur devis
Autres prestations	Enquête	F 920	32,50	55,93
	Intervention de courte durée	F 940 B	32,50	55,93
	Protections de chantier	F 960		
	- Cas 1 - Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants			
	- Partie fixe		357,84	1073,56
	- Partie variable mensuelle par portée		11,22	11,22
	- Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier		Sur devis	Sur devis
	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F 1000	Sur devis	
	Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020		
	 Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site) 		134,78	134,78
	· Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky		53,93	

Frais annexes

DÉSIGNATION	INTITULÉ DE PRESTATION	DESCIPTION	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
Intervention express	 Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau, Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours, Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis, Mise en service sur raccordement existant, Relevé spécial, Modification de puissance souscrite ou de formule tarifaire d'acheminement. 	Tout rendez-vous demandé en version express.	38,96 Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation.	
Dédit	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	18,52	
	rendez-vods provide a mons de 2 jours.		La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée	
Déplacement vain	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de	32,50	55,93
	saurmention particuliere.	force majeure).	La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée	La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée
Duplicata de document type 1		Frais applicables suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois.	15,65	
Faufait are and are a war and *		Forfait appliqué en cas de manipulation		
Forfait agent assermenté*		frauduleuse du dispositif de comptage.	480,84	

^{*} Les demandes doivent être adressées par le fournisseur à l'Agence Régionale d'Enedis concernée - ** N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés, facturé par ailleurs.

Fiches descriptives des prestations

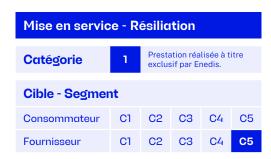


public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Consommateurs

Consommateurs et

fournisseurs d'électricité



EN2DIS

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

La prestation consiste à mettre en service un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Tarif de la prestation	51,47 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 10 jours ouvrés Nota - Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.	
	Standard 2 (express) 5 jours ouvrés	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- la mise sous tension de l'installation.
- le réglage du disjoncteur
- le relevé des index.

Avec compteur non communicant

• la programmation du compteur.

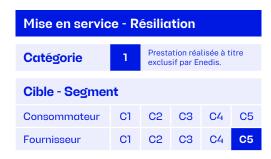
Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réenclenchement par le client si l'alimentation a été suspendue.

Clauses restrictives F100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -la demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800-F820-F825)
- -les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation ait été réalisée.
- -le montant total des travaux ait été réglé,
- -le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention, hors cas de mise à disposition préalable de l'énergie avec compteur communicant.
- -le client produise l'attestation de conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (attestation visée par Consuel),
- -la puissance demandée soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- -la demande ne nécessite pas de modification des caractéristiques électriques du raccordement (nombre de phases).
- -le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.



Mise en service sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarif de la prestation	13,94 ^{€ ™}	
Délais maximum de réalisation		5 jours ouvrés icant la mise en service est réalisée à s tôt le lendemain, hors intervention ge disjoncteur).
	Standard 2 (express) (uniquement pour les points de communicant dont l'alimentation	onnexion équipés d'un compteur non
	l'alimentation est suspendue ou opération, le traitement de la pre	oé d'un compteur communicant dont réduite, et en cas d'échec de télé istation a lieu à la date souhaitée ou mandée est un samedi, dimanche ou
	des délais de réalisation lié à une a	our responsable d'un dépassement augmentation importante du volume ne zone et une période données, par
Contacter	Standard 1	Portail d'Enedis (SGE)
Enedis	Standard 2 (express)	Portail d'Enedis (SGE) + Appel ligne Affaires urgentes

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur.
- la transmission des index de mise en service.

Avec compteur non communicant, lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification de la présence des scellés sur le dispositif de
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite.
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client si l'alimentation a été suspendue.

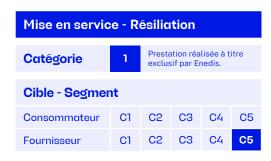


La prestation est réalisée sous réserve que :

- -la demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800-F820-F825),
- -le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.
- -le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire ou suite à un échec de télé-opération lorsque le dispositif de comptage est inaccessible.

Consommateurs et

fournisseurs d'électricité



EN2DIS

Changement de fournisseur

La prestation consiste à détacher le point de connexion du périmètre du fournisseur titulaire pour le rattacher au périmètre du nouveau fournisseur.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur. Nota - Avec un compteur communicant le changement de fournisseur est réalisé à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur). Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur,
- la transmission de l'index de changement de fournisseur,

Avec compteur non communicant

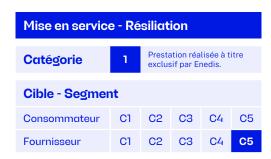
• la prise en compte d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- le relevé des index.



La prestation est réalisée sous réserve que des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur compatibilité avec le tarif d'acheminement.



Résiliation sans suppression du raccordement

La prestation consiste à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur.

Cette fiche comprend 2 options : Option 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client, Option 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative.

Option 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

Tarif de la prestation	NF - Non facturée Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif de la prestation de mise en service sur installation existante: Prestation F120B.
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés Nota - Avec un compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt à la fin de la journée demandée.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation,

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire.
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- pour les points de connexion non résidentiels, la suspension de l'alimentation.

Option 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

Résiliation d'un point de connexion alimenté ou suspendu.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	Au plus tôt à J+15 jours calendaires si la demande est formulée le jour J.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur.
- la transmission des index de résiliation.

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- le réglage de la puissance à 3 kVA pendant 7 jours calendaires, avant suspension de l'alimentation.



-ou une attestation de situation de surendettement.

avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur.

Nota - Dans le cas ou l'alimentation a déià été suspendue, la

Clauses restrictives F140B

tions F800 ou F820).

13 août 2008.

Un raccordement provisoire n'est pas concerné par cette prestation

(la résiliation est effectuée directement dans le cadre des presta-

La prestation de résiliation à l'initiative du fournisseur n'est pas réa-

lisée si le client présente au technicien d'Enedis l'un des documents

-l'un des documents relevant du décret «impayés» n° 2008-780 du

La charge de vérifier la conformité de la réalisation de la prestation

Consommateurs et fournisseurs d'électricité



ENeDis

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite $[BT \le 36 \text{ kVA}]$

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite demandée ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Pour une modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance de raccordement et/ou le passage de monophasé à triphasé et inversement), les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en plusieurs cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion : Option 1 - Modification de puissance seule, Option 2 - Modification de formule tarifaire seule. Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire.

Avec un compteur communicant Linky les options 2 et 3 peuvent également comprendre l'activation et la modification du calendrier fournisseur. Le passage de monophasé à triphasé et inversement, sans modification contractuelle, est réalisé par une prestation raccordement F860.

Option 1 - Modification de puissance seule

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky

Tarif de la prestation	38,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7),
- le relevé des index.

Enedis



Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarif de la prestation	57,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7),
- le relevé des index.

Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarif de la prestation	57,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur

Tarif de la prestation	69,84 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

EN2DIS

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarif de la prestation	163,07 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarif de la prestation	163,07 € TTC	
Délais standards	Standard 1	10 jours ouvrés
de redisation	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarif de la prestation	3,82 € TTC		
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	l jour ou à date souhaitée	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)		

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la transmission des index.

EN2DIS

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 8 - Avec étude technique

Tarif de la prestation	Sur devis Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

Option 2 - Modification de formule tarifaire seule

Cas 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur

Tarif de la prestation	57,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE	•

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur

Tarif de la prestation	57,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la dépose d'un relais ou d'une horloge,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé [Se reporter au Cas 5 de l'Option 1]



Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé [Se reporter au Cas 6 de l'Option 1]

Cas 5 - Sans intervention

Tarif de la prestation	NF - Non facturée	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE	:)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

la modification de la formule tarifaire souscrite.

Cas 6 - Avec programmation du compteur sur site

Tarif de la prestation	38,80 ^{€ TTC}	
Délais standards de réalisation	Standard 7 (avarage)	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvres
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la programmation du compteur,
- le relevé des index.

Cas 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarif de la prestation	NF - Non facturée La non facturation s'applique, même si la télé-opération échoue et qu'un déplacement est nécessaire.	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur,
- la transmission des index.

EN2DIS

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 8 - Avec relevé d'index Linky

Modification de FTA sans impact sur la grille tarifaire.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la modification de la formule tarifaire souscrite.
- la transmission des index.

Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)

Tarif de la prestation	38,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE))

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 3-Cas 5),
- le relevé des index.

Cas 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarif de la prestation	57,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 3-Cas 5),
- le relevé des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarif de la prestation	57,74 € ττο	
Délais standards de réalisation	Standard 1 Standard 2 (express)	10 jours ouvrés 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 3-Cas 5),
- le relevé des index.

Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et de compteur

Tarif de la prestation	69,84 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'Option 3-Cas 5),
- le relevé des index.

Cas 5 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarif de la prestation	3,82 ^{€ TTC}	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la modification de la formule tarifaire souscrite et la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur si nécessaire,
- la transmission des index.

Cas 6 - Avec passage de monophasé à triphasé [Se reporter au Cas 5 de l'Option 1]

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 7 - Avec passage de triphasé à monophasé [Se reporter au Cas 6 de l'Option 1]

Cas 8 - Avec étude technique

Tarif de la prestation	Sur devis Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique.
- la rédaction et la transmission du devis au client.
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

Clauses restrictives F180

La formule tarifaire d'acheminement est choisie pour une durée d'1 an et ne peut être modifiée qu'à l'issue de cette période. La prestation est réalisée sous réserve de la compatibilité de la demande avec la configuration du point de connexion.

Les Options 1-Cas 5 et 6, 2 -Cas 3 et 4, et 3 - Cas 6 et 7 sont réalisées sous réserve que :

- un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
- les caractéristiques électriques du raccordement soient compa-

L'option 2 - Cas 5 est réalisée sous réserve que la modification de formule tarifaire ne nécessite pas d'intervention sur le dispositif de

Dans le cadre d'une modification de puissance (Options 1 et 3), si celle-ci est à la baisse, les actes élémentaires liés à la modification ne sont pas facturés, lorsqu'elle ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage.

L'Option 1 et l'Option 3 - Cas 1 à 7 sont non facturées si la date de la 1ère installation du compteur Linky a été réalisée depuis moins

Dans le cadre d'une modification de formule tarifaire (Options 2 et 3), lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage, la prestation n'est pas facturée si elle est réalisée lors d'une mise en service sur un dispositif de comptage programmé sur un Tarif Réglementé de Vente en extinction.

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite est facturée au tarif spécial de 50,70€ TTC pour l'Option 1-Cas 1 et 7 et pour l'Option 3-Cas

Les échecs de télé-opération sont traités dans un délai standard de 5 jours ouvrés.



ENeDis

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite $[BT \le 36 \text{ kVA}]$

La prestation consiste en la modification du dispositif de comptage, les modifications demandées étant sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en fonction de la configuration technique du point de connexion : Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur, Option 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur, Option 3 - Mise en place d'un système de télé-report des index, Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur Linky.

Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur

Tarif de la prestation	32,50 € TTC Prestation non facturée pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky.	
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

Avec compteur non communicant

l'activation de la sortie télé-information du compteur.

Avec compteur communicant Linky

 la modification par télé-opération du mode «historique» en «standard» ou inversement.

Nota - La sortie TIC d'un compteur Linky est activée par défaut, sur le mode dit «historique»

Option 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur

Tarif de la prestation	81,88 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés Nota - Ce délai ne s'applique pas dans les cas de demandes groupées.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur électronique avec sortie télé-information
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).



Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite $[BT \le 36 \text{ kVA}]$

Option 3 - Mise en place d'un système de télé-report des index

Tarif de la prestation	Sur devis
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

Sur devis

Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur Linky

Tarif de la prestation	NF - Non facturée	
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés	
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur Linky,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Clauses restrictives F185

Enedis

L'Option 1 est réalisée sous réserve que la sortie télé-information existe sur le compteur en place, soit accessible et ne soit pas condamnée.

L'option 4 est réalisée à la demande du client ou de son fournisseur sous réserve que le point de connexion soit situé dans une zone où le déploiement en masse est terminé.



Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

À la demande du fournisseur, Enedis intervient lors d'un déplacement unique pour réaliser la prestation demandée. Il appartient au fournisseur de vérifier que la demande respecte l'ensemble des textes réglementaires.

Cette fiche comprend : la prestation de réduction de puissance avec les options suivantes : Option 1 - Réduction de puissance, Option 2 - Restauration de la puissance réduite, la prestation de suspension de l'alimentation, avec les options suivantes : Option 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels), Option 2 - Coupure ferme, la prestation de rétablissement.

Pour les prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation (option coupure conditionnelle), la collecte d'un règlement par chèque ou la présentation d'une preuve de paiement sont systématiquement acceptées. Le fournisseur précise systématiquement le montant à collecter et communique au préalable à Enedis l'adresse à laquelle les chèques de règlement (les autres modes de règlement ne sont pas acceptés) doivent être envoyés (maximum une adresse par région d'Enedis).

Prestation de réduction de puissance

Option 1 - Réduction de puissance

- Avec compteur non communicant

La réduction de puissance est réservée pour les points de connexion résidentiels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à 3000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 6 kVA (2000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est égale à 3 kVA) par ordre de priorité:

- 1 Via le réglage du disjoncteur,
- 2 Via la pose d'un mini-interrupteur en cas d'impossibilité de réglage du disjoncteur.

Nota - Si le fournisseur a pris un rendez-vous, et que le client est absent, la prestation correspond à un déplacement vain (le relevé des index est effectué si le compteur est accessible). La prestation est réalisée si la configuration technique le permet et/ou s'il n'y a pas d'opposition ou de menace physique du client.

- Avec compteur communicant Linky

La réduction de puissance est possible pour les points de connexion résidentiels et professionnels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à la valeur demandée par le fournisseur. Cette réduction est possible au pas de 1 kVA par télé-opération.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réduction de la puissance,
- le relevé d'index le cas échéant,
- si un chèque est collecté > Transfert au fournisseur (hors point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky).

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Option 2 - Restauration de la puissance réduite

La prestation consiste à rétablir l'alimentation à la puissance réduite en cas de rupture du mini interrupteur.

Nota - Avec compteur communicant, la restauration à puissance réduite est limitée au cas exceptionnel où le distributeur aurait été obligé de réduire la puissance par la pose d'un réducteur de puissance et que ce dispositif doive être remplacé.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la restauration de la puissance réduite,
- le relevé d'index le cas échéant,
- si un chèque est collecté > Transfert au fournisseur (exceptionnellement pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky dont la puissance aurait été limitée par la pose d'un réducteur de puissance).

Prestation de suspension de l'alimentation

Option 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels)

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion, la puissance étant réduite à 1000 W en l'absence du client, en dehors des situations suivantes (en sus des restrictions présentées dans les clauses restrictives):

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur ou présente des éléments attestant du règlement de la somme due,
- le client présente des éléments attestant d'une aide accordée par le Fonds Solidarité Logement (entre le 1er novembre et le 31 mars, éléments datant de moins de 12 mois ; hors de cette période, éléments datant de moins de 30 jours),
- le client présente des éléments attestant d'une demande d'aide au Fonds Solidarité Logement datant de moins de 2 mois,
- le client présente des éléments attestant d'une situation de surendettement.

Nota - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation ou la réduction de puissance est précédée systématiquement d'un déplacement sur site. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1-En présence du client

- 1-1-En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :
- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- si un chèque est collecté > Transfert au fournisseur.
- 1-2-En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :
- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :
- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.
- Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation :
- le maintien de la puissance du site,
- le relevé d'index.

1-En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la réduction de puissance à $1000\,\mathrm{W}$:
- la réduction de la puissance du site à 1000 W,
- le relevé d'index (si compteur accessible).
- Si la configuration technique ne permet pas la réduction de puissance à 1000 W :
- la réduction de la puissance du site,
- le relevé d'index (si compteur accessible).

ENeDis



Option 2 - Coupure ferme

Consommateurs et

fournisseurs d'électricité

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion que le client soit présent ou non.

Nota - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation est précédée d'un déplacement sur site, optionnel en fonction du choix du fournisseur. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site ou après la demande en l'absence de

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1-En présence du client

1-1-En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite.
- le relevé d'index.
- si un chèque est collecté > Transfert au fournisseur.

1-2-En l'absence de remise de chèque ou de présentation d'une preuve de paiement :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :
- la suspension de l'alimentation du site.
- le relevé d'index.

Nota - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.

1-En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :
- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

Nota - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.

Prestation de rétablissement

La prestation demandée consiste à rétablir l'alimentation à la puissance contractuelle d'un point de connexion ayant fait l'objet au préalable d'une prestation de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.

Nota - Avec compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération dans la journée. Dans ce cas, si l'alimentation est suspendue, l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de ré-enclenchement par le client.

Dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel, le rétablissement nécessite un déplacement sur site.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'alimentation du point de connexion et/ ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage de connexion,
- le relevé et la transmission index de rétablissement.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Tarifs de la prestation	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	Pour un point de connexion donné, la première intervention pour impayé est facturée : 54,79 € TTC * Ce montant comprend également deux interventions pour impayé entre cette première intervention et le rétablissement. Au-delà de deux interventions pour impayé entre la première intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 54,79 ette
	Prestation de rétablissement	Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif des prestations de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.
Délais standards de réalisation	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	10 jours ouvrés Nota - Si une équipe doit effectuer, dans le cadre d'une coupure ferme, un second déplacement avec des moyens particuliers pour des raisons techniques, le délai standard est alors de 10 jours ouvrés + 10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés.
	Prestation de rétablissement ou de réduction de puissance (option restauration)	 Pour un point de connexion équipé d'un compteur non communicant, si la demande est transmise avant 15 h : la prestation est réalisée le jour même, sinon elle est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré. Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant : la prestation est réalisée à distance par télé-opération le jour même. Si la demande est transmise après 15 h et en cas d'échec de télé-opération la prestation est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré.
Contacter Enedis	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	Portail d'Enedis (SGE) «F200B - Interventions pour impayé [C5]»
	Prestation de réduction de puissance (option restauration de la puissance)	 Avec compteur non communicant: Ligne Affaires Urgentes +Portail d'Enedis (SGE) «F200B - Interventions pour impayé [C5]» Avec compteur communicant: Portail d'Enedis (SGE) «F200B - Interventions pour impayé [C5]»
	Pour les annulations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation	 Portail d'Enedis (SGE) (fiche de synthèse de l'affaire et lien «Annuler») si demande d'annulation > 2 jours ouvrés ou avec compteur communicant jusqu'à 17 h la veille. Ligne Affaires Urgentes si demande d'annulation ≤ 2 jours ouvrés avec compteur non communicant.
	Prestation de rétablissement	 Avec compteur non communicant: Ligne Affaires Urgentes Avec compteur communicant: Portail d'Enedis (SGE) «F200B - Interventions pour impayé [C5]»

Clauses restrictives F200B

EN2DIS

Prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimen-

La charge de la vérification de la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur. Cependant, la prestation n'est pas exécutée si le client présente au technicien d'Enedis en charge de l'intervention l'un des documents

- -Attestation Chèque Energie, valide entre le 1er novembre et le 31
- -Attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité-Logement (FSL) : Entre le 1er novembre et le 31 mars > attestation datant de moins de 12 mois / Hors de cette période > attestation datant de moins de 30 jours,
- -Attestation d'aide demandée au Fonds Solidarité-Logement (FSL) datant de moins de 2 mois,
- -Attestation de situation de surendettement.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Prestation de réduction de puissance-Option restauration et prestation de rétablissement :

La prestation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention.

Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs non communicants, la réduction de puissance est réalisée, lorsque cela est possible, via le réglage au minimum admissible par le disjoncteur. Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs communicants Linky, la réduction de puissance est a minima fixée à 3000 W.

C3

Fournisseur

Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge

Cette prestation comprend deux options : Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge, Option 2 - Collecte de la courbe de charge.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur. Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30mn.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle. La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée		
Délai standard de réalisation	3 jours ouvrés		
Contacter Enedis	Fournisseur Portail d'Enedis (SGE)		

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant.
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Option 2 - Collecte de la courbe de charge

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 mn pour un point de connexion actif. La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée	
Délai standard de réalisation	3 jours ouvrés	
Contacter Enedis	Consommateur	Espace personnel Enedis - e-mail - courrier
	Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

• l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur.

Clauses restrictives F3000

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et télé-opérable.
- -le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du consommateur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de charge.



Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à transmettre au demandeur les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, pour un point de connexion actif.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle. La transmission récurrente est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	3 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

• la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Clauses restrictives F305

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et télé-opérable.
- -le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées
- -le demandeur soit le fournisseur titulaire du contrat au moment de la demande.

Traitement et transmission des données de relevé Prestation réalisée à titre Catégorie exclusif par Enedis.

Cible - Segment

Propriétaire ou gestionnaire d'immeubles

Tiers autorisés

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la recevabilité de la demande,
- l'identification des PDL (points de livraison) associés à la
- l'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés,
- la transmission du nombre de points de mesure.
- la transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 ans au maximum à compter de la date de la demande.



La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le demandeur ai transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses) ;
- -le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées :
- -le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition d'Enedis ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande ;
- -le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

Si le nombre de PDL identifiés, avec une consommation non nulle, est inférieur ou égal à 10 pour un agrégat donné, l'agrégat de consommation ne sera pas communiqué (donnée à caractère personnel) Le mode opératoire est décrit dans la note référencée Enedis-OPE-CF 09E disponible sur le site Enedis.fr.



Relevé spécial

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarif de la prestation	32,50 € TTC	
	Prestation non facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur d'Enedis lors du relevé cyclique est avérée.	
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la transmission des données de comptage au demandeur.

Consommateurs et fournisseurs d'électricité



Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

Cette prestation consiste à permettre au fournisseur de contester un index dans un délai standard de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

Cette prestation comprend deux options : Option 1 - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement, Option 2 - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement.

La prestation n'est pas facturée si l'anomalie avérée concerne un index relevé par le distributeur. L'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.

* Dans le cas de clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans ces 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique

Option 1 - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement

Le fournisseur peut joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de prestation. Le distributeur peut accepter, après analyse, cet index auto-relevé sans se déplacer. Si le fournisseur transmet des éléments probants et factuels, tels qu'un état des lieux ou un relevé contradictoire, à l'appui de sa demande, le distributeur peut corriger l'index sans se déplacer, la prestation n'étant pas facturée,

Tarif de la prestation	29,26 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

Option 2 - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement

Le distributeur se déplace pour relever un index mis en cause et procède à la correction si l'analyse met en évidence une anomalie.

Tarif de la prestation	69,97 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé d'index.
- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.



Clauses restrictives F365

Cette prestation n'est pas ouverte pour un point de connexion

équipé d'un compteur communicant Linky : les cas de contestation d'index restent exceptionnels et doivent être formulés par une ré-Option 2: la prestation est réalisée sous réserve qu'elle comprenne

Traitement et transmission des données de relevé Prestation réalisée à titre Catégorie exclusif par Enedis. Cible - Segment Consommateur -Tiers Fournisseur

Transmission de l'historique de courbe de charge

La prestation consiste à transmettre la courbe de charge pour un point de connexion actif. La courbe de charge transmise contient des données brutes issues du compteur ou corrigées par le SI Enedis, au choix du demandeur.

La demande porte sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30m.

Tarif de la prestation	NF - Non fac	oturée
Délais standards de réalisation	•	es via le portail d'Enedis pour les autres canaux
Contacter Enedis	Consommateur	Espace personnel Enedis - Courrier - E-mail
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
	Tiers	Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

• la mise à disposition de l'historique de la courbe de charge.

Clauses restrictives F380

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le site soit équipé d'un compteur télé-accessible (ou Linky communicant pour le C5),
- -la collecte de la courbe de charge ait été activée*,
- -l'historique de la courbe de charge soit disponible dans le SI Enedis.
- -le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse (C1 à C4) ou du consentement (C5) du ou des consommateurs actuellement en service, pour la transmission des données demandées.
- * par la prestation F300B (C3 et C4) ou la prestation F300C option 2 (C5).

Consommateurs et fournisseurs d'électricité



Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

Cette prestation comprend deux options: Option 1 - Transmission des historiques de consommations, Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Option 1 - Transmission des historiques de consommations

La prestation consiste à fournir l'historique des consommations mensuelles disponibles d'un ou plusieurs points de connexion actifs. La demande porte sur une période de 24 mois maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant.
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à fournir au demandeur l'historique des index quotidiens et des puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, sur un point de connexion actif.

La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure. Cette option est disponible exclusivement pour les points de connexion équipés d'un compteur Linky communicant.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

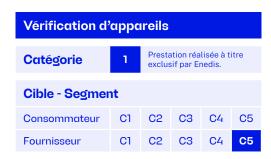
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

• la mise à disposition de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.



La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées,
- -La demande concerne l'historique de consommations ou d'index/ puissances du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées



Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 2) par un prestataire agréé.

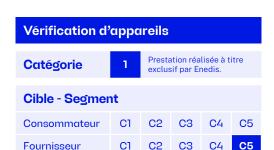
L'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	413,90 ^{© TTC}
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.



Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 options: Options: Options: Vérification métrologique du compteur, Option 2 - Vérification visuelle du compteur.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif de la prestation	350,20 € TTC La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

Option 2 - Vérification visuelle du compteur

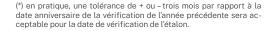
La prestation consiste à effectuer un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage en présence du client.

Tarif de la prestation	38,80 € TTC La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

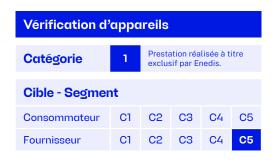
Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index.
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel de comptage.



Consommateurs et fournisseurs d'électricité



ENeDis

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

La prestation concernent les clients propriétaires de leur compteur.

Cette prestation comprend 2 prestations: Prestation 1 - Prestation réservée aux professionnels, entreprises et collectivités, Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Prestation réservée aux professionnels, entreprises et collectivités

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarif de la **NF** - Non facturée prestation

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

• le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le client
Contacter Enedis	La prestation est automatiquement réalisée à l'initiative d'Enedis

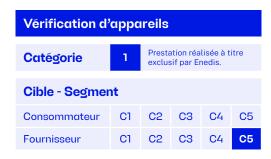
Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage.
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clauses restrictives F440

La prestation est réalisée sous réserve que la demande ait été exprimée dans les 3 mois suivant la publication des index contestés ou 12 mois si le client final est mensualisé



Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif de la prestation	226,90 ^{€ πc}
Délai standard de réalisation	À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs. Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.



Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée supérieure à 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarifs de la prestation

Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution :

- Au titre du forfait :

le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie.

- Au titre du devis :

lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier

Sans travaux sur le RPD:

- Standard : sous 10 iours ouvrés.
- Réalisation de raccordement en standard 2 express : sous 2 jours ouvrés.

Autre cas:

Proposition de raccordement (PDR):

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution.
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation.
- le dé-raccordement.
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR: offre technique, offre financière, planning type).

Actes élémentaires non compris

En cas de demande de prolongation du raccordement provisoire, Enedis se réserve le droit de procéder à une visite annuelle de contrôle de l'usage et de la conformité dudit raccordement, dans cette situation:

- Enedis doit avoir en sa possession la lettre d'engagement signée du client. En l'absence de ce document et pour bénéficier de la prolongation de son raccordement provisoire, le client s'engage à le transmettre dans les plus bref délais à Enedis.
- Le tarif de la visite de contrôle correspond au tarif de la prestation F920.
- la visite de contrôle est facturée au fournisseur titulaire du

Le cas échéant, la demande peut émaner du client avec accord de son fournisseur ou du fournisseur lui-même



Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours

Sans travaux sur le RPD:

- Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés.
- Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

Avec travaux sur le RPD:

- Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.
- Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Clauses restrictives F800

La réalisation des travaux est soumise à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement, au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR. et pour les points de connexion C1 à C4, à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

La mise en service est réalisée sous réserve que :

- -les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'Enedis ait été réalisée,
- -le client signe la lettre « Engagement alimentation électrique temporaire », relative à la conformité des installations avec les normes en vigueur (notamment NF C13-100 pour le domaine de tension HTA), et qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 2 ans, renouvelable sous conditions), -le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur
- -le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- -le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente. Pour le raccordement provisoire d'une durée supérieure à 3 mois d'une caravane ou assimilé, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour donner suite à la demande.

Raccordement et modification de raccordement Catégorie Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Cible - Segment Consommateur

ENeDis

Fournisseur

Raccordement provisoire pour une durée < 28 jours

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarif de la prestation

Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution.

- Au titre du forfait :

le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie.

- Au titre du devis :

lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD. un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier

Sans travaux sur le RPD:

Réalisation du raccordement en Standard 1 sous 10 jours ouvrés.

Avec travaux sur le RPD:

- Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.
- Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter **Enedis**

Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR: offre technique, offre financière, planning type),
- pour les points de connexion C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation.

Clauses restrictives F820 La prestation est réalisée sous réserve que :

-le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 iours).

- -le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- -le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité
- -le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente

Raccordement et modification de raccordement Catégorie Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Cible - Segment Consommateur Fournisseur C3

Clauses restrictives F825

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le client choisisse un fournisseur dans la liste des fournisseurs s'étant déclarés auprès d'Enedis comme disposant d'une offre de fourniture dans le cadre de cette prestation.
- -le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, faisant apparaître la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- -le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- -le raccordement se situe à proximité immédiate du réseau existant qui doit disposer d'une capacité d'alimentation suffisante.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente

Raccordement provisoire pour une durée < 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Avertissement

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

Cette prestation est un circuit d'exception à la F820. Elle est réservée exclusivement aux clients en BT<36 kVA, pour une mise en service d'un raccordement provisoire sous 48 heures.

Pour une demande prévue et anticipée par le client, Enedis recommande au client de s'adresser directement à son fournisseur, qui demandera une prestation F820.

Tarif de la prestation	fonction du ty dans le «Barèn raccordement de Distribution (disponible sur	restation est forfaitaire. Ce forfait est de de branchement réalisé. Il figure de de Facturation de l'opération de des utilisateurs du Réseau Public d'électricité concédé à Enedis le site Internet d'Enedis). Ce forfait demandeur via la facture d'énergie.
Délai standard de réalisation	À réception de la to Express	otalité des éléments du dossier 2 jours ouvrés
Contacter Enedis	Client final	Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- les travaux de raccordement du site au réseau public de
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation.
- le dé-raccordement.
- la pose et dépose du dispositif de comptage.

Raccordement et modification de raccordement Catégorie Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Cible - Segment Consommateur Fournisseur C3 C4

Raccordement

Consommateurs et

fournisseurs d'électricité

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Tarif de la prestation	du barème de fa raccordement d de distribution d	evis établi selon les dispositions cturation de l'opération de es utilisateurs du réseau public l'électricité concédé à Enedis e site Internet d'Enedis)
Délais standards de réalisation	Proposition de Se reporter au l'opération de l de réseau publ concédé à Ene Travaux : Fin des travaux client sous les dans la PDR. Nota - Le délai standa maîtrise d'ouvrage d'E	lité des éléments du dossier raccordement (PDR) : barème de facturation de raccordement des utilisateurs ic de distribution d'électricité dis. A à la date convenue avec le réserves éventuelles inscrites rd de réalisation s'applique aux travaux sous nedis (il peut être différent lorsque l'opération pus responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).
Contacter	Client final	Accueil Réseau Distribution
Enedis		(ARD)
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections)



La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- -à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- -au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR.
- -pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement.
- -à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés
- -pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement, et le cas échéant d'exploitation, doivent être mises à jour.

Raccordement et modification de raccordement Catégorie Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Cible - Segment Consommateur Fournisseur

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/ souterrain par exemple).

La prestation ne s'applique pas aux modifications de raccordement engendrées par des demandes de modifications de puissance (dans ce cas, se reporter à la fiche F180).

Tarif de la prestation	du barème de fa raccordement d de distribution d	evis établi selon les dispositions cturation de l'opération de es utilisateurs du réseau public l'électricité concédé à Enedis e site Internet d'Enedis)
Délais standards de réalisation	Proposition de Envoi dans les et au maximun le barème de furaccordement de distribution Travaux: Fin des travaux client sous les dans la PDR. Nota-Le délai standa maitrise d'ouvrage d'E	lité des éléments du dossier raccordement (PDR): délais convenus avec le client n dans le délai figurant dans acturation de l'opération de des utilisateurs du réseau public d'électricité concédé à Enedis. A à la date convenue avec le réserves éventuelles inscrites and de réalisation s'applique aux travaux sous nedis (il peut être différent lorsque l'opération pus responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).
Contacter Enedis	Client final Fournisseur	Accueil Réseau Distribution (ARD) Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique.
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Clauses restrictives F860

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- -à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- -au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR.
- -pour les points de connexion C1 à C4, à la signature préalable de la convention de raccordement mise à jour.



Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau public de distribution.

Tarif de la prestation	Sur devis	
Délai standards de réalisation		x à la date convenue avec le réserves éventuelles inscrites
Contacter Enedis	Client final	Accueil Réseau Distribution (ARD)
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude de la solution technique,
- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF: offre technique, offre financière et échéancier),
- les travaux de déplacement d'ouvrage.

La prestation est réalisée sous réserve :

- -de l'acceptation de la PTF par le demandeur,
- -du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.





Raccordement et modification de raccordement Prestation réalisée à titre Catégorie exclusif par Enedis. Cible - Segment Propriétaire de l'installation Tiers autorisé

Suppression de raccordement

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarif de la prestation	Sur devis
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technqiue et financière (PTF): Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5. Travaux: Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.
Contacter Enedis	Client final Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

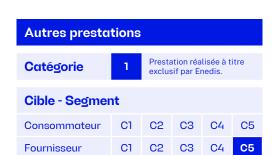
- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF: offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation.
- les travaux de suppression du raccordement.



La prestation est réalisée sous réserve que :

- -elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de dis-
- -aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).





Enquête

Consommateurs et

fournisseurs d'électricité

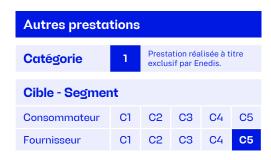
La prestation consiste à étudier la consommation du point de connexion et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation ou de dysfonctionnement de comptage.

Tarif de la prestation	32,50 © TTC La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- l'enquête sur site et le relevé d'index, le cas échéant.



Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture de local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annoncant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles dans le cas ou le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte de coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC).
- la vérification des contacts tarifaires,
- la configuration des contacts clients,
- avec compteur Linky: la vérification du calendrier fournisseur programmé dans le compteur.

Tarif de la prestation	32,50 € TTC La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

• le traitement de l'objet correspondant à la demande.



Protections de chantier

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2 - Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel: Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Consultez www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos éguipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation	2 éléments sont fa	acturés au titre de cette prestation :
	Forfait pose et dépose	
	357,84 ^{€ TTC}	
	Au delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle(2) du matériel isolant, par portée : 11,22 € TTC	
Délai standard de réalisation	10 jours après acceptation de la proposition	
Contacter Enedis	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
	Tiers	Courrier ou site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté.
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Protections de chantier

Tarif de la prestation	Sur devis	
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le demandeur	
Contacter Enedis	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
	Tiers	Courrier ou site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

 $^{^{\}tiny{(1)}}$ DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

⁽²⁾ Tout mois commencé est dû.



ENeDis

Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests d'Enedis pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information.

Cette fiche doit-être utilisée à chaque fois que le fournisseur effectue une demande de participation à une session de tests qui ne répond pas aux critères standards suivants :

- Périmètre du catalogue des cas de tests d'homologation (cf. documents ENEDIS.SGE.REF.0053.Homologation_Catalogue des cas de tests_C5 et ENEDIS.SGE.REF.0212.Homologation_Catalogue des cas de tests_C2-C4),
- Calendrier des sessions de tests type 4 d'homologation.

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	2 mois
Contacter Enedis	E-mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par Enedis.

Actes élémentaires compris

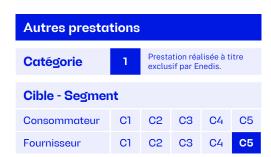
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests.
- la fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne,
- les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information d'Enedis sur demande du fournisseur.

Clauses restrictives F1000

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées,
- -la faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion),
- -le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au
- -le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type d'Enedis).



Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT \leq 36 kVA]

La prestation consiste pour un point de connexion existant à le mettre en service dans la journée pour une demande transmise le même jour ou à le rétablir dans la journée suite à un impayé ou manquement contractuel pour une demande transmise après 15h00.

Cette fiche comprend deux options en fonction de la configuration technique du point de connexion : Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant, Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant.

Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site)

Tarif de la prestation	134,78 € TTC En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (inclue dans la fiche F200B). En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur d'Enedis.
Délai standard de réalisation	Dans la journée
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE) + appel ligne Affaires Urgentes ou Centre d'Appel Dépannage (CAD)

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur.
- le relevé et la transmission des index de mise en service, lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite :
- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du
- la vérification de la présence des scellés de l'installation.

Pour un rétablissement :

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage du point de connexion.
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky

53,93 € TTC Tarif de la prestation En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (F200B) lorsque la demande est transmise après 15h00, nécessitant une intervention sur site demandée par le fournisseur. Nota - Ce tarif s'applique même si la télé opération échoue, et qu'un déplacement s'avère nécessaire.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante:

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre
- le relevé et la transmission des index de mise en service.

Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]

	En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur d'Enedis.
Délai standard de réalisation	Dans la journée
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE) En cas d'échec de télé-opération ou dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel ou au réseau, le fournisseur devra faire un appel à la ligne Affaires Urgentes ou Centre d'Appel Dépannage (CAD)

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- la programmation de la puissance souscrite,
- lorsque l'alimentation est suspendue, l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réarmement par le client.

Pour un rétablissement :

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance de soutirage du point de connexion,
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client.
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

Clauses restrictives F1020

Enedis

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -les équipes d'intervention d'Enedis soient disponibles,
- -le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire,
- -son exécution ne présente aucun risque pour la sécurité des biens et des personnes.
- -elle ait été demandée par le fournisseur et avant 21h00.

Pour un compteur communicant Linky lorsque la demande est transmise après 15h00 et en cas d'échec de télé-opération, la prestation est réalisée sous réserve de disponibilité des équipes Enedis.



Enedis & Les particuliers



Fiches descriptives des prestations



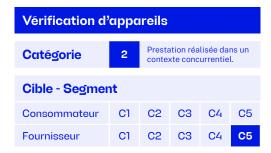
Catégorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.

Consommateurs et fournisseurs d'électricité





Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client. Cette prestation peut être réalisée par Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

La prestation comprend 3 options: Option 1 - Réservée au clients professionnels, entreprises et collectivités, Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes, Option 3 - Vérification simultanée des protections HTA et de découplage des groupes électrogènes.

Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale, tel que précisé dans les prestations correspondantes F400, F410 et F415.

Nota - Enedis peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement

Actes élémentaires communs à toutes les options

- 1 les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion.
- 2 l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et
- 3 la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auguel est rattaché le point de connexion.

Option 1 - Réservée au clients professionnels, entreprises et collectivités

Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarif de la prestation	400,01 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Enedis, suite à présomption de dysfonctionnement, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.		
Délai standard de réalisation	10 jours ouvré	es	
Contacter Enedis	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail	
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

- 4 la vérification des TC (Transformateurs de Courant).
- 5 la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Clauses restrictives F401

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire, -les matériels aptes à l'exploitation(3) aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- -elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

⁽³⁾ Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis

Option 3 - Réservée au clients professionnels, entreprises et collectivités



Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarif de la prestation	450,84 € TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.		
Délai standard de réalisation	Nota - La période d'er	venue αvec le client pregistrement se situe généralement entre 1 et 4 a variation de tension supposée est aléatoire ou	
Contacter	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail	
Enedis		•	
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.



Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséguilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarif de la prestation	1845,41 € TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.		
Délai standard de réalisation	Nota - La période d'er	renue αvec le client registrement se situe généralement entre 1 et 4 a variation de tension supposée est aléatoire ou	
Contacter	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail	
Enedis	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.





Fiches descriptives des prestations



Catégorie

Prestations réalisées à titre expérimental.

Consommateurs et fournisseurs d'électricité



ENeDis

Analyse de la qualité d'alimentation électrique

La prestation consiste à transmettre, au choix du demandeur, un rapport d'analyse de la qualité d'alimentation électrique (perturbation ou interruption) couvrant l'une des 2 périodes suivantes :

- Soit les 10 jours précédant la date de la demande,
- Soit les 10 jours précédant la date précisée dans la demande, ceci dans la limite des 90 jours précédant la date de la demande.

Cette fiche comprend deux options : Option 1 - Analyse des perturbations d'alimentation, Option 2 - Analyse des interruptions d'alimentation.

Option 1 - Analyse des perturbations d'alimentation

Tarif de la prestation	NF - Non facturée		
Délai standard de réalisation	15 jours ouvré	s à compter de la demande	
Contacter Enedis	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail	
Ellodio	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE) Accès à la prestation via le formulaire M009	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

 la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le nombre d'excursions de tension basse et/ou haute, la valeur de l'excursion de tension (minimale et/ou maximale) et le nombre de jours concernés, et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

Option 2 - Analyse des interruptions d'alimentation

Tarif de la prestation	NF - Non facturée		
Délai standard de réalisation	15 jours ouvré	s à compter de la demande	
Contacter Enedis	Client final	Téléphone - Courrier - E-mail	
	Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE) Accès à la prestation via le formulaire M009	

Actes élémentaires compris

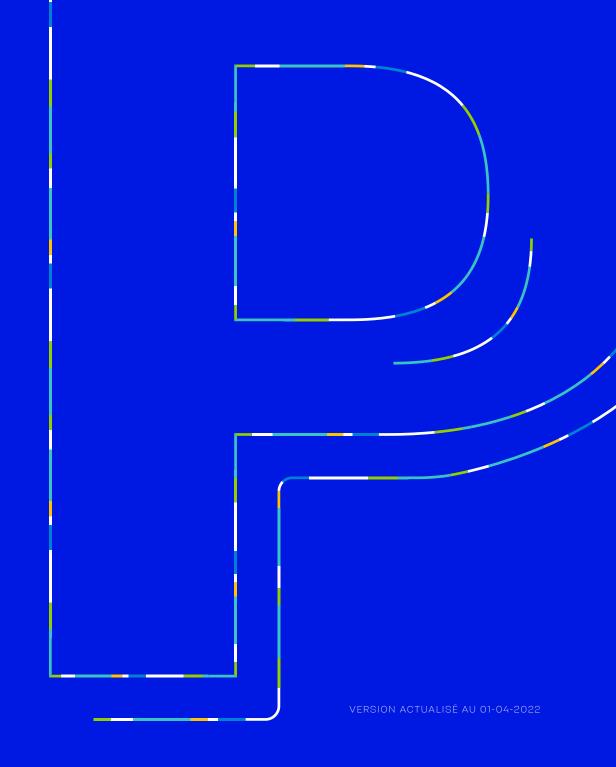
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

• la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le début et la fin de chaque interruption, la durée de l'interruption, la nature et l'origine de l'interruption et le nombre de coupure totale (ou partielle pour un client triphasé), et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

La prestation est réalisée sous réserve le client soit équipé d'un compteur communicant ouverts aux services.



Producteurs d'électricité







EN2DIS

Sommaire des prestations proposées

Sommaire intéractif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct

Synthèse des prestations proposèes en fonction des segments clients 71 Synthèse des tarris en vigueur 73 Frois annexes 76 Mise en service - Résiliation 87 Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production P1008 78 Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant P1208 79 Changement de responsable d'equilibre et/ou d'acheteur P130 80 Resiliation sans suppression d'injection P140 81 Intervention sur point d'injection P1608 82 Modification de comptage à lecture directe P1608 82 Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P1808 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P2008 86 Traitement et transmission des données de relevé Collect et transmission récurrente de la courbe de mesure P300 87 Relevé spécial P360 88 Traitement et transmission des protections des protectio	DÉSIGNATION	N° FICHE	PAGE
Froils annexes 76 Mise en service - Résiliation Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production P100B 78 Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant P120B 79 Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur P130 80 Résiliation sans suppression du raccordement P140 81 Intervention sur point d'injection Modification de comptage à lecture directe P160B 82 Modification de puissance de raccordement [BT≤36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 37 Relevé spécial P360 88 Traitement et transmission de l'historique d'index P360 88 Vérification d'appareils P401 102 Vérification des protections P401 90 Vérification pur permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients		71
Mise en service - Résiliation P100B 78 Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production P100B 79 Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant P120B 79 Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur P130 80 Résillation sans suppression du raccordement P140 81 Intervention sur point d'injection B160B 82 Modification de comptagé à lecture directe P160B 82 Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P180B 86 Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé P300C 87 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P360 88 Vérification d'appareils P401 102 Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification et le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention s'up picture d'incertique d'incertiqu	Synthèse des tarifs en vigueur		73
Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production P100B 78 Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant P120B 79 Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur P130 80 Résiliation sans suppression du raccordement P140 81 Intervention sur point d'injection Vincertion de comptage à lecture directe P160B 82 Modification de comptage à lecture directe P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé P300C 87 Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 88 Relevé spécial P360 88 Traitement et transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé <t< td=""><td>Frais annexes</td><td></td><td>76</td></t<>	Frais annexes		76
Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant P120B 79 Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur P130 80 Résiliation sans suppression du raccordement P140 81 Intervention sur point d'injection State of the pissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P160B 82 Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P180B 86 Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé P300C 87 Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 87 Relevé spécial P360 38 Prassis 89 Vérification d'injurale d'index P385 89 Vérification d'appareils P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 <td>Mise en service - Résiliation</td> <td></td> <td></td>	Mise en service - Résiliation		
Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur P130 80 Résiliation sans suppression du raccordement P140 81 Intervention sur point d'injection P160B 82 Modification de comptage à lecture directe P160B 83 Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P200B 86 Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé P300C 87 Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P360 88 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Intervention spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P 100 B	78
Résiliation sans suppression du raccordement P140 81 Intervention sur point d'injection P160B 82 Modification de comptage à lecture directe P180B 83 Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P180B 86 Traitement et transmission des données de relevé P200B 86 Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 87 Relevé spécial P360 88 Trainsmission de l'historique d'index P360 88 Vérification d'appareils P401 102 Vérification pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P401 102 Intervention pur permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Intervention spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P 120 B	79
Intervention sur point d'injection Modification de comptage à lecture directe Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] Intervention pour impayé ou manquement contractuel Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 87 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Intervention spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur	P 130	80
Modification de comptage à lecture directe P160B 82 Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé P200B 86 Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 87 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Résiliation sans suppression du raccordement	P 140	81
Modification de puissance de raccordement [BT≤36 kVA] P180B 83 Intervention pour impayé ou manquement contractuel P200B 86 Traitement et transmission des données de relevé P300C 87 Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P360 88 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé P430 103 Intervention d'exploitation P430 103 Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Intervention sur point d'injection		
Intervention pour impayé ou manquement contractuel Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement Traitement et transmission des données de relevé Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure Relevé spécial Transmission de l'historique d'index P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agrée P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur	Modification de comptage à lecture directe	P 160 B	82
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement Traitement et transmission des données de relevé Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 87 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]	P 180 B	83
Traitement et transmission des données de relevé Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300 87 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Intervention pour impayé ou manquement contractuel		
Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure P300C 87 Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P 200 B	86
Relevé spécial P360 88 Transmission de l'historique d'index P385 89 Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Traitement et transmission des données de relevé		
Transmission de l'historique d'index Vérification d'appareils Vérification des protections Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	P 300 C	87
Vérification d'appareils Vérification des protections P401 102 Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Relevé spécial	P 360	88
Vérification des protectionsP401102Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agrééP41090Vérification sur le dispositif de comptageP42091Traitement et transmission des données de relevéPrestation complémentaire de comptageP430103Intervention d'exploitationInterventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété ProducteurP44093	Transmission de l'historique d'index	P 385	89
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé P410 90 Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Vérification d'appareils		
Vérification sur le dispositif de comptage P420 91 Traitement et transmission des données de relevé	Vérification des protections	P 401	102
Traitement et transmission des données de relevé Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	P 410	90
Prestation complémentaire de comptage P430 103 Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Vérification sur le dispositif de comptage	P 420	91
Intervention d'exploitation Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P40 93	Traitement et transmission des données de relevé		
Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur P440 93	Prestation complémentaire de comptage	P 430	103
	Intervention d'exploitation		
Séparation de réseau P460B 94	Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur	P 440	93
	Séparation de réseau	P 460 B	94

Autres prestations Intervention de courte durée

Protections de chantier



Sommaire des prestations proposées

Prestations liées à la qualité de l'alimentation Analyse ponctuelle des variations lentes de tension P**610** 104 Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation P**620** 105 Raccordement et modification de raccordement 95 Raccordement P**840** Déplacement de comptage / Déplacement ou modification de raccordement P**860** 96 Suppression de raccordement P**880** 97

P**940**B

P**960**

98

99



Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients

Exceptionnellement, si vous êtes raccordés avec un point de connexion de type P1 à P3, vous retrouverez toutes les prestations que Enedis peut réaliser pour vous dans le catalogue «Enedis & Les professionnels, les entreprises » disponible sur le site internet d'Enedis.

P1 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index. Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge. Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.		
FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT PRODUCTEUR
Mise en service - Résiliation	Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur Résiliation sans suppression du raccordement	P100B P120B P130 P140	P1 P2 P3 P4
Intervention sur point d'injection	Modification de comptage à lecture directe Modification de puissance de raccordement [BT ≤36 kVA]	P 160 B P 180 B	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P 200 B	P1 P2 P3 P4
Traitement et transmission des données de relevé	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure Relevé Spécial Transmission de l'historique d'index	P300C P360 P385	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4
Vérification d'appareils	Vérification des protections Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage effectuée par un prestataire agréé Vérification sur le dispositif de comptage	P401 P410 P420	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4
Traitement et transmission des données de relevé	Prestation complémentaire de comptage	P 430	P1 P2 P3 P4



Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT PRODUCTEUR
Intervention d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété producteur Séparation de réseaux	P 440 P 460 B	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4
Prestations liées à la qualité de l'alimentation	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P 610 P 620	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement Déplacement de comptage / Déplacement ou modification de raccordement Suppression de raccordement	P840 P860 P880	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4 Propriétaires de l'installation + Tiers autorisés
Autres prestations	Intervention de courte durée Protections de chantier	P 940 B	P1 P2 P3 P4 P1 P2 P3 P4



Synthèse des tarifs en vigueur

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par Enedis.

AMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
	Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P 100 B		
Mise en service - Résiliation	Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production	PIOOB	NF. Non facturée	NF. Non facturée
	Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production		51.47	88,5
	Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P 120 B	51,47	88,5
	Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production	FILOD	NF. Non facturée	NF. Non facturée
	Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production		51,47	88,57
	Changement de responsable d'équilibre	P 130	NF. Non facturée	00,07
	Résiliation du contrat sans suppression du raccordement	P140	40,38	60,55
Intervention sur point	Modification de comptage à lecture directe	P 160 B		
d'injection	· Option 1 - Modification du dispositif de comptage		57,74	99,37
	· Option 2 - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant		NF. Non facturée	
	Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]	P 180 B		
	- Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle		38,80	65,72
	- Cas 2 - Avec changement de disjoncteur		57,74	97,80
	- Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé		163,07	276,19
	- Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé		163,07	276,19
	- Cas 5 - Avec intervention à distance Linky		3,82	
	- Cas 6 - Avec étude technique		Sur devis	
		P 200 B		
Intervention pour impayé	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement Option 1 - Suspension de l'accès au réseau (à l'initiative d'Enedis ou du fournisseur/acheteur)	P200B	97,88	
ou manquement contractuel	Option 2 - Rétablissement de l'accès au réseau		128,06	192,07
	Option 2 Notablissoment de l'acces du l'escau		.10,00	.,2,0,
Traitement et transmission	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures	P 300 C		
des données de relevé	Option 1 - Prestation non disponible actuellement			
	· Option 2 - Collecte de la courbe de mesures		NF. Non facturée	
	Relevé spécial	P 360	32,50	55,93
	Transmission de l'historique d'index	P 385	NF. Non facturée	



Synthèse des tarifs en vigueur

	INTITULÉ DE PRESTATION	Nº FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
Vérification d'appareils	Vérification des protections	P 401		
vermeation a apparens	Option 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités	1 401		
	Option 2 - Vérification des protections de découplage		400,01	606,01
	Option 3 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			555,55
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	P 410	413,90	687,31
	Vérification sur le dispositif de comptage	P 420		
	Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)		350,20	558,88
	• Option 2 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)		38,80	66,78
Traitement et transmission des données de relevé	Prestation complémentaire de comptage	P 430	Prix égal à la composante de comptage du TURPE	Prix égal à la composante de comptage du TURPE
Interventions d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	P 440		
Interventions d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités	P 440		
Interventions d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage	P 440		
Interventions d'exploitation	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités	P 440	NF. Non facturée	
Interventions d'exploitation	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage	P 440	NF. Non facturée NF. Non facturée	
Interventions d'exploitation	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement) - Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux	P 440		383,78
	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement) - Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire) Séparation de réseaux	P 460 B	NF. Non facturée	,
Prestations liées à la qualité	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement) - Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire) Séparation de réseaux Analyse ponctuelle des variations lentes de tension		NF. Non facturée 226,90 450,84	675,23
	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement) - Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire) Séparation de réseaux	P 460 B	NF. Non facturée	,
Prestations liées à la qualité	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement) - Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire) Séparation de réseaux Analyse ponctuelle des variations lentes de tension Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P 460 B	NF. Non facturée 226,90 450,84	675,23
Prestations liées à la qualité de l'alimentation	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage - Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement) - Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire) Séparation de réseaux Analyse ponctuelle des variations lentes de tension Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P460B P610 P620	NF. Non facturée 226,90 450,84 1845,41	675,23 2764,34



Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
Autres prestations	Intervention de courte durée	P 940 B	32,50	55,93
	Protections de chantier	P 960		
	- Cas 1 - Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants			
	- Partie fixe		357,84	1073,56
	- Partie variable mensuelle par portée		11,22	11,22
	- Cas 2 - Autres cas d'isolation du réseau		Sur devis	Sur devis



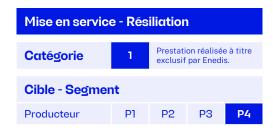
Frais annexes

DÉSIGNATION	INTITULÉ DE PRESTATION	DESCIPTION	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC (TVA 20%)
Intervention express	- Modification de comptage sur réducteurs	Tout rendez-vous demandé	38,96
	- Intervention pour impayé (rétablissement d'alimentation) - Relevé spécial	en version express.	Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation.
Dédit	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	18,52
			La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée
Déplacement vain	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	32,50
	sadi ilicition particuliere.		La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée
Duplicata de document type 1		Frais applicables suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois.	15,65
Forfait agent assermenté *		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	480,84

^{*} N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés, facturé par ailleurs.

Fiches descriptives des prestations





Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production

La prestation consiste en la mise sous tension d'une nouvelle installation de production, à la suite d'éventuels travaux de raccordement.

Cette prestation comprend deux options: Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production, Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés Nota - Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur soutirage existant par un compteur communicant,
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage,
- le test, le cas échéant, de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement, le cas échéant,
- le relevé d'index.

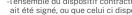
Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarif de la prestation	51,47 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre.
- la mise sous tension de l'installation (pose des coupe-circuit
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et, le cas échéant, les flux de soutirage,
- le test de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement,
- le relevé d'index.



Clauses restrictives P100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé, ou que celui ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un fournisseur d'électricité,
- -le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- -le producteur ait réglé la totalité du montant des éventuels travaux de raccordement
- -le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (lorsqu'elle n'est pas télé-opérée),
- -le producteur ait produit l'attestation de conformité visée par Consuel, de l'installation de production.



Producteurs

d'électricité



Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service une installation de production, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau (par exemple en cas de changement de propriétaire).

Cette prestation comprend deux options: Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production. Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production.

Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre et le cas échéant à celui du fournisseur/acheteur (cas
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant et le réglage du disjoncteur,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau.
- la vérification de la protection de découplage dans le cas d'une rénovation de l'installation de production.
- le relevé d'index.

Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarif de la prestation	51,47 € TTC
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'éauilibre.
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant.
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau.
- la vérification de la protection de découplage dans le cas d'une rénovation de l'installation de production.
- le relevé d'index.

tion (en cas de déplacement).

Clauses restrictives P120B

La prestation est réalisée sous réserve que :

(CU-I) avec un fournisseur/Acheteur d'électricité.

L'option 2 n'est pas disponible dans le cadre d'un contrat unique en

-l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé, ou que celui-ci dispose d'un contrat unique-injection

-le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection, -le producteur ou son représentant soit présent lors de l'interven-





Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou à effectuer un changement d'acheteur.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée En cas de nécessité d'un relevé spécial, celui-ci sera facturé.
Délai standard de réalisation	La prestation est réalisée au 1er jour du mois M si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M-1. Dans les autres cas elle est réalisée au 1er du mois M+1.
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou le changement d'acheteur*,
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement effectif de périmètre d'équilibre et/ou d'acheteur.

Clauses restrictives P130

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (réception par Enedis d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

* le changement d'acheteur concerne les client en Obligation d'Achat ou en Contrat Unique





Résiliation sans suppression du raccordement

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau public de distribution conclu entre le producteur et Enedis.

Pour un client ayant souscit un contrat unique en injection (CU-I), la prestation peut être demandée à l'initiative du client ou du fournisseur/acheteur. Elle consiste à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur/acheteur.

Tarif de la prestation	40,38 € TTC
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la résiliation du contrat.
- la sortie contractuelle du périmètre du responsable d'équilibre.
- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournissseur/acheteur (CU-I) le cas échéant.
- la transmission des données de comptage (courbes de charge ou index) aux acteurs concernés (producteur, responsable d'équilibre, tiers autorisé, fournisseur/acheteur),
- le relevé et la transmission des index de résiliation.
- la mise hors tension ou la déconnexion du réseau chaque fois que

Clauses restrictives P140

La mise hors tension ou la déconnexion du réseau n'est pas systématique. En particulier, elle est impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.



Modification de comptage à lecture directe

La prestation consiste en l'ensemble des opérations de paramétrage et de contrôles de l'un des compteurs du dispositif de comptage ayant fait l'objet d'une modification et contribuant à la mesure des énergies issues de la production.

Cette prestation comprend deux options : Option 1 - Modification du dispositif de comptage, Option 2 - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant.

Option 1 - Modification du dispositif de comptage

Tarif de la prestation	57,74 ^{€ ττο}
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du ou des compteur(s) si nécessaire,
- la programmation du ou des compteur(s) si nécessaire, y compris la programmation de la télé-information client sur compteur non communicant,
- l'adaptation du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index.

Option 2 - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant

Tarif de la prestation	NF - Non facturée	
Délai standard de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération 1 jour ouvré ou à date souhaitée	
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

• la mofication par télé-opération du mode « historique » en mode «standard» ou inversement.

Clauses restrictives P160B

La prestation est réalisée sous réserve que :

-elle ne concerne pas le remplacement d'un compteur à index par un compteur à courbe de charge (passage de segment P4 à P3, dans ce cas se reporter à la fiche P160A),

-elle ne concerne pas une modification de comptage nécessaire à une évolution de la puissance de raccordement (dans ce cas, se reporter à la fiche P180B).



Modification de puissance de raccordement BT 36 kVA

La prestation consiste à modifier la puissance de raccordement en injection du point de connexion.

Pour une modification de puissance qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement, les travaux feront l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs cas de réalisation, fonction de la configuration technique du point de connexion. Les cas 1 à 4 correspondent à une intervention limitée au dispositif de comptage. Le cas 5 est réalisé par télé-opération sans déplacement. Le cas 6 correspond aux autres situations, y compris le passage de monophasé à triphasé et inversement, dès lors qu'il nécessite une modification au-delà du dispositif de comptage.

Nota - Toute modification de la puissance installée sans impact sur la puissance de raccordement doit être signalée à Enedis, conformément à l'engagement contractuel du producteur.

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)

Tarif de la prestation	38,80 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index.

Cas 2 - Avec changement de disjoncteur

Tarif de la prestation	57,74 € ττο
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index.

EN2DIS



Modification de puissance de raccordement[BT ≤ 36 kVA]

Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarif de la prestation	163,07 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématiquement avec Linky > voir actes élémentaires du Cas 5),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- Le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarif de la prestation	163,07 ^{e ттс}
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématiquement avec Linky > voir actes élémentaires du Cas 5),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- Le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 5 - Avec intervention à distance Linky

Tarif de la prestation	3,82 € TTC
Délais standards de réalisation	1 jour ou à date souhaitée Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

• la transmission des index (Dans ce cas, il incombe au client de tester lui-même le bon fonctionnement de sa(ses) protection(s) de découplage.





Modification de puissance de raccordement[BT ≤ 36 kVA]

Cas 6 - Avec étude technique

Tarif de la prestation	Sur devis Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.
Contacter Enedis	Portail Enedis-Connect Formulaire par courrier, par e-mail.

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement du dispositif de
- si nécessaire) après acceptation du devis par le client,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clauses restrictives P180B

La prestation est réalisée sous réserve que : Pour les cas 3 et 4:

⁻un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,

⁻les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles (modification limitée au dispositif de comptage).



Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau dans le cadre d'un nonrespect de clause contractuelle (notamment défaut de paiement ou atteinte à la sécurité du réseau).

Cette prestation comprend deux options: Option 1 - Suspension de l'accès au réseau (à l'initiative d'Enedis (CAE ou CU-I), ou à l'initiative du fournisseur/acheteur (CU-I), Option 2 - Rétablissement de l'accès au réseau.

Option 1 - Suspension de l'accès au réseau

Tarif de la prestation	97,88 ^{€ TTC}
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la suspension de l'accès au réseau public de distribution.
- le relevé et la transmission d'index de suspension.

Option 2 - Rétablissement de l'accès au réseau

Tarif de la prestation	128,06 € TTC
Délai standard de réalisation	1 jour ouvré
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'accès au réseau public de distribution.
- le relevé et la transmission d'index de rétablissement.

Clauses restrictives P200

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du producteur, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

La suspension de l'accès au réseau n'est pas systématique. Elle est en particulier impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.



Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de mesures.

Cette prestation comprend deux options : Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures, Options 2 - Collecte de la courbe de mesures.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à collecter la courbe de mesures pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.

Les courbes de mesures transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30mn.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Prestation non disponible actuellement

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Option 2 - Collecte de la courbe de mesure

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de mesures au pas 30 mn pour un point de connexion actif. La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	3 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur.

Clauses restrictives P3000

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et té-
- -le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du producteur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de mesures



Relevé spécial

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarif de la prestation	32,50 € TTC La prestation n'est pas facturée si client et que l'erreur d'Enedis lors d	elle fait suite à une contestation du lu relevé cyclique est avérée.
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la validation de la courbe de mesure le cas échéant,
- la vérification du fonctionnement apparent des appareils en cas de doute (index, paramétrage, intégrité ...),
- la transmission des données de comptage.



Transmission de l'historique d'index

La prestation consiste à fournir l'historique des index d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 1 an au maximum à compter de la date de la demande.

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

• la mise à disposition des index correspondant à la demande.

Clauses restrictives P385

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,
- -les index demandés concernent l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.





Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections de découplage) par Enedis par un prestataire agréé choisi par le client.

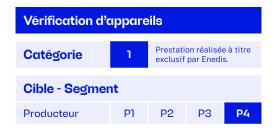
Rappel: dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	413,90 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués.
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.



Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification métrologique du ou des compteur(s) sans dépose d'équipement. Pour les points de connexion P1-P2, la prestation peut être réalisée à l'initiative d'Enedis suite à une intervention sur les Transformateurs de Courant ou les Transformateurs de Tension par le producteur.

Cette prestation comprend 3 options : Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s), Option 2 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s).

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif de la prestation	350,20 € TTC - Pour les compteurs en location, lorsque la vérification est demandée par le producteur suite à présomption de dysfonctionnement, la prestation n'est pas facturée si le compteur présente une anomalie. - Pour les compteurs en propriété du producteur, lorsque la vérification est demandée par Enedis suite à présomption de dysfonctionnement, la prestation n'est pas facturée si le compteur ne présente pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique.
- le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant). TT (Transformateurs de Tension).
- le relevé d'index.
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

Option 2 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)

Cette prestation est réalisée exclusivement en présence du client.



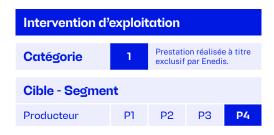
Vérification sur le dispositif de comptage

Tarif de la prestation	38,80 € TTC La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage.



Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété producteur

Les prestations concernent les producteurs propriétaires de tout ou partie de leur dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 prestations : Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarif de la prestation NF - Non facturée

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

 le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarif de la prestation	NF - Non facturée
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le client
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).



Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif de la prestation	226,90 € TTC
Délai standard de réalisation	À une date convenue avec le producteur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs. Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux

- le contrôle de l'installation, en présence du client ou de son
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.



Raccordement

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)
	.
Délais standards	A réception de la totalité des éléments du dossier
de réalisation	Proposition de raccordement (PDR) :
	Se reporter au barème de facturation de
	l'opération de raccordement des utilisateurs
	de réseau public de distribution d'électricité
	concédé à Enedis.
	Travaux:
	Fin des travaux à la date convenue avec le
	producteur sous les réserves éventuelles
	inscrites dans la PDR.
	Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous
	maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération
	requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).
0	
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail
Lileuis	

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections).



La réalisation des travaux est soumise :

- -à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- -au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR.
- -à la signature de la convention de raccordement si nécessaire,
- -à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.





Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/ souterrain par exemple).

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR): Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Travaux: Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. Nota-Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement:

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Clauses restrictives P860

La réalisation des travaux est soumise :

- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR.
- à la signature préalable des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.





Suppression de raccordement

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarif de la prestation	Sur devis
Délais standards de réalisation	A réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technqiue et financière (PTF): Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5. Travaux: Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF: offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.



La prestation est réalisée sous réserve qu'aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).



Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple:

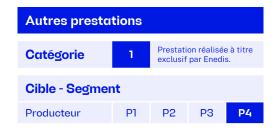
- l'ouverture du local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte du coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC),
- la vérification des contacts-client.
- la configuration des contacts-client.

Tarif de la prestation	32,50 € TTC Pour les compteurs en location, la vérification du contact-client ou de la télé-information ne sera pas facturée si un défaut était constaté lors de l'intervention.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

• le traitement de l'objet correspondant à la demande.



Protections de chantier

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2 - Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel: Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Consultez www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos éguipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation	2 éléments sont facturés au titre de cette prestation :
	Forfait pose et dépose 357,84 € TTC
	Au-delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle ⁽²⁾ du matériel isolant, par portée : 11,22 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours après acceptation de la proposition
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail ou Site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction.
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.



Protections de chantier

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le producteur
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail ou Site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

⁽¹⁾ DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

⁽²⁾ Tout mois commencé est dû.



Enedis & Les particuliers



Fiches descriptives des prestations

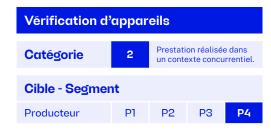


Catégorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.





EN-DIS

Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA et de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100, protections de découplage).

La prestation comprend 3 options : Option 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, Option 2 -Vérification des protections de découplage, Option 3 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités.

Le producteur peut aussi confier la vérification des protections à un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC. Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale (P400).

Actes élémentaires communs à toutes les options

- 1 les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion.
- 2 l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et
- 4 la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension).
- 5 la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auguel est rattaché le point de connexion,

Option 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Option 2 - Vérification des protections de découplage

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarifs de la prestation	400,01 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Enedis, suite à présomption de dysfonctionnement, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement l'acte ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 - la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Clauses restrictives P401

La prestation est réalisée sous réserve que :

- -la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire, -les matériels aptes à l'exploitation(3) aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- -elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

⁽³⁾ Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis

Option 3 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités



Prestation complémentaire de comptage

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

La prestation est facturée suivant la composante
annuelle de comptage prévue à la section 4 des règles tarifaires pour l'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur.
- Compteur à courbe de mesure : Publication réalisée au plus tard le 3ème jour ouvré du mois M+1. - Compteur à index : Publication réalisée au plus tard le 6ème jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.
Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

lorsque que le compteur est télé-relevé :

- le télé-relevé.
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

lorsque que le compteur n'est pas télé-relevé :

- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.



La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.



Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarif de la prestation	450,84 © TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le producteur Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.



Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

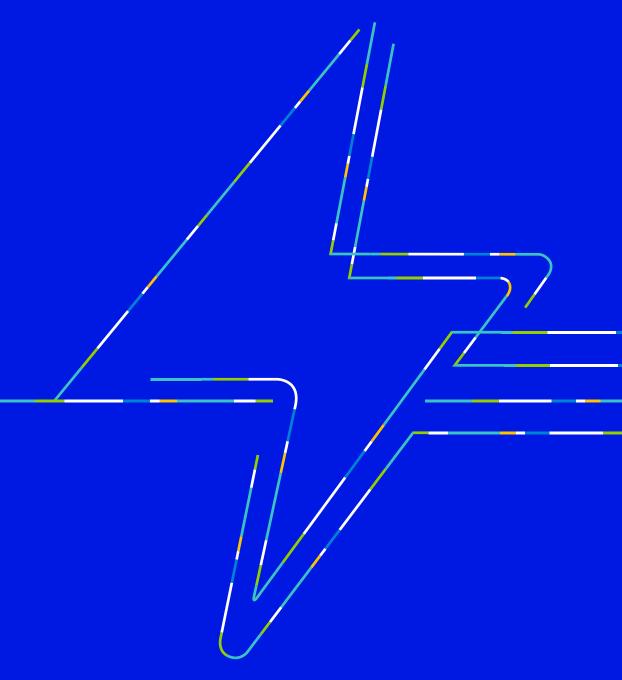
- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarif de la prestation	1845,41 € TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le producteur Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.
Contacter Enedis	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.





Direction Clients et Territoires

Tour Enedis - 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense cedex www.enedis.fr